

ACHAT DE MANUELS SCOLAIRES ANNEE 2017

COLLEGE DARIUS MILHAUD

36 Bd Louis Armand

13012 Marseille

Le Collège Darius Milhaud est un collège de 700 élèves.

Objet : Demande de devis pour l'achat de manuels scolaires.

Type de marché: Marché à bon de commande pour l'année 2017. Le montant maximum du marché est estimé à 20 000.00 €. Ce marché n'est pas reconductible.

Calendrier : la première commande sera passée au plus tard le 13 juillet 2017 pour une livraison la semaine 35.

Des commandes complémentaires pourront intervenir tout au long de l'année jusqu'au 31 décembre 2017.

Critères de sélection :

Taux de remise applicable sur les tarifs éditeurs(ou catalogue de prix du fournisseur)

Les tarifs éditeurs ou le catalogue de prix du fournisseur seront joints à l'offre.

Remise des propositions : les propositions sont à remettre sous la forme qui conviendra au candidat pour le 30 juin 2017.

Attestations : le candidat atteste sur l'honneur ne pas être interdit de soumissionner à un marché public et être en règle au regard des déclarations sociales et fiscales.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché, fournira dans un délai de 5 jours à compter de la sollicitation, les attestations sociales et fiscales. A défaut, le candidat dont la candidature ou l'offre a été classée immédiatement après la sienne sera sollicité pour produire les documents nécessaires.

Mise au point du marché : Une mise au point des composantes du marché public avant sa signature sera, le cas échéant, effectuée.

Information des candidats non retenus : un courrier informera, conformément à l'article 99 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les candidats non retenus.

Notification et signature du marché: Le marché prendra effet après notification au titulaire. La notification prendra la forme d'un bon de commande adressé au candidat retenu avec accusé de réception. Le candidat retenu en accusera réception en retournant le bon de commande signé.

Modalités de règlement :Le fournisseur présentera une facture par commande ou par livraison. Le paiement sera effectué par mandat administratif et par virement sur le compte du titulaire conformément aux dispositions de la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne en matière économique et financière et du décret n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

Référence : ce marché est passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Pour l'exécution de ce marché, il est fait application du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (arrêté du 19 janvier 2009) ;

Juridiction compétente : Tribunal administratif territorialement.

Pour toute demande complémentaire d'information, s'adresser à M DEPASSE Vincent, Gestionnaire

